

Sentier du Montatais à La Chapelle-Rousselin



Visorando



Randonnée n°3487104

Une randonnée proposée par ôsezMauges! Tourisme et développement en Val de Loire

Le Sentier du Montatais vous fera découvrir La Chapelle-Rousselin, son parc éolien, son plan d'eau et ses ruelles.

Durée :	2h05	Difficulté :	Facile
Distance :	7.22km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	11m	Activité :	A pied
Dénivelé négatif :	20m		
Point haut :	116m	Commune :	La Chapelle-Rousselin (49120)
Point bas :	96m		



Description

Départ de l'Église Saint-Jacques.

(D/A) Descendez la Rue Abel Pineau et tournez à droite dans la Rue des Blanderies. Contournez le gymnase par l'Ouest et engagez-vous à gauche sur l'esplanade enherbée. Longez les pavillons jusqu'à ce que vous retrouviez une ruelle goudronnée sur votre droite.

(1) Traversez la Rue de la Clairière et tournez à gauche dans l'Allée des Tilleuls. Traversez la route sur le passage piétons et prenez à gauche sur 100 m puis à droite après la dernière maison. Prenez tout de suite à gauche le chemin qui longe le champ jusqu'à la Rue des Blottières où vous tournerez à gauche.

(2) Avant d'arriver à l'éolienne, prenez le chemin à droite et continuez vers le Nord-Est. Après la Chênaie, tournez à la prochaine à droite pour retrouver la D349 un peu plus loin.

(3) Continuez tout droit sur 200 m et prenez un sentier sur la gauche. Faites encore 200 m et virez à droite pour revenir vers le centre-bourg. Le sentier vous fera longer les 1^{res} habitations du bourg jusqu'au Chemin de Guyonneau. Tournez à droite et aussitôt à gauche vers la Place des Mauges.

(4) Poursuivez en face et traversez la D756. Faites 50 m et tournez à gauche dans la Rue de l'Avenir. Ne la suivez pas quand elle tourne vers la droite mais continuez tout droit dans le chemin. Faites 300 m avant de tourner à droite, puis passez la Haie.

(5) Prenez à gauche avant le petit étang et rejoignez alors la D349.

(6) Tournez à droite et avant de franchir le Montatais, descendez à gauche du pont. Suivez le sentier bordé d'arbres. Bifurquez à droite après 400 m, contournez la station d'épuration et bifurquez une 2^e fois à droite 200 m plus loin. Revenez alors vers votre point de départ en allant tout droit **(D/A)**.

Points de passages

- D/A Église Saint-Jacques**
N 47.212464° / O 0.795722° - alt. 105m - km 0
- 1 Allée des Tilleuls**
N 47.212578° / O 0.800109° - alt. 106m - km 0.57
- 2 Parc éolien du Pâtis**
N 47.215691° / O 0.813648° - alt. 113m - km 1.97
- 3 D349, tout droit**
N 47.222406° / O 0.798454° - alt. 105m - km 3.57
- 4 Place des Mauges**
N 47.214219° / O 0.792782° - alt. 106m - km 4.88
- 5 À gauche avant le petit étang**
N 47.211059° / O 0.792471° - alt. 100m - km 5.87
- 6 Le Montatais**
N 47.210632° / O 0.794999° - alt. 98m - km 6.12
- D/A Église Saint-Jacques**
N 47.212463° / O 0.795716° - alt. 105m - km 7.22

Informations pratiques

A proximité

Parc éolien du Pâtis

Trois grandes éoliennes sont sorties de terre en 2013, à cheval entre les communes de Jallais et la Chapelle-Rousselin. Chaque mât mesure 100 mètres et fait 310 tonnes, sachant que les pales pèsent chacune 9,8 tonnes...

Église Saint-Jacques

Dédiée à Saint-Jacques, l'église était précédemment de nef unique. Les bas-cotés datent de 1844 et de 1863. Une arcade ogivale s'ouvre sur le chœur occupé par un vaste retable de la fin du XVIIe siècle, lui-même orné de trois statues en terre cuite.

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-sentier-du-montatais-a-la-chapelle-rouss/>

En savoir plus : *ôsezMauges! Tourisme et développement en Val de Loire*

Tel : 02 41 72 62 32 - Email : contact@osezmauges.fr - Site internet : <https://www.osezmauges.fr/>



LA CHARTE

Visorando
Préparer et partager ses randos

du *visorandonneur*

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

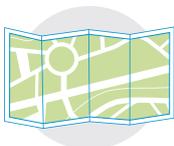
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.